

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme
ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER
Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

**8. Convention entre la commune de Boisseuil et Madame Kaitline Geraudie
concernant la mise en place d'une gestion éco pastorale de la parcelle AP 133 située
route de Leycuras.**

Madame Kaitline Geraudie, habitant 33 route de Leycuras à Boisseuil, a sollicité la possibilité d'installer
ses moutons sur une partie de la parcelle AP 133 d'une surface de 2 571 m² située route de Leycuras à
Boisseuil. L'occupation de la parcelle concernerait une emprise d'environ 650 m² et la clôture qui
délimitera l'espace occupé sera mise en place par Madame Kaitline Geraudie.

La commune possédant déjà plusieurs zones d'éco pâturage sur les secteurs de Beauregard, du
lotissement Plein Sud, de Poulénat et des Bessières, il apparait intéressant d'étendre cette pratique à
d'autres espaces pertinents permettant ainsi d'assurer l'entretien des parcelles.

Contrairement aux autres secteurs, la gestion éco-pastorale de ces parcelles sera signée hors cadre
d'intervention de Limoges Métropole.

La parcelle AP 133 étant particulièrement humide et difficile à travailler avec les engins classiques, la
présence des moutons permettra l'entretien de la partie occupée.

Il convient donc de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention permettant de fixer les
engagements réciproques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une
gestion éco-pastorale de la parcelle AP 133 située route de Leycuras avec madame
Kaitline Geraudie ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

